

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 652/SLAG portant extension et adaptation aux territoires d'outre-mer de la loi modifiée n° 66-455 du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail.

n° 652/SLAG

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
11 juillet 1973

Numéro JO  
n° 14 du 25/07/1973

Date du numéro  
25 juillet 1973

### VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulguée dans le territoire français des Afars et des Issas, — La loi n° 73-446 du 25 avril 1973 portant extension et adaptation aux territoires d'outre-mer de la loi modifiée n° 66-455 du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail (J.O.R.F. n° 98 du 26 avril 1973 p. 4779).

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal Officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire Adjoint R. GAUGER.